

## Réduire les inégalités régionales en Tunisie

Alfonso Medinilla et Sahra El Fassi

La nouvelle Constitution tunisienne vise une distribution plus équitable entre les régions de la prospérité et des opportunités. Cette ambition se heurte cependant à des contraintes structurelles et politiques.

Les politiques actuelles de décentralisation en Tunisie ont freiné l'émergence d'acteurs infranationaux de développement disposant d'un niveau suffisant d'autonomie et de reddition de comptes pour déclencher le développement au niveau local.

Une approche territoriale du développement local en Tunisie pourrait aider à mettre en évidence les opportunités pour les agences locales et les partenariats cherchant à libérer les potentiels locaux – en particulier en termes de croissance économique et d'emplois. Elle pourrait également inciter à promulguer des politiques nationales propices, telles que des réformes de décentralisation favorisant le développement et des stratégies de croissance économique urbaine et rurale.

Tandis que les bailleurs de fonds adoptent leur « deuxième génération » de programmes de développement régional en Tunisie, il existe de claires opportunités permettant de mieux intégrer la dimension géographique du développement dans les politiques nationales et sectorielles.

### 1. Introduction

La transition politique en Tunisie a été saluée par le prix Nobel pour la paix en 2015. L'attribution de ce prix a cependant provoqué des sentiments mêlés au sein même du pays. En 2016, cette transition politique continue sa progression, mais le développement économique reste lent et inégal. De plus, la détérioration de la situation en termes de sécurité est un sujet de préoccupation qui domine de manière croissante le débat public, et les régions de l'intérieur du pays restent en grande partie à l'écart du développement économique. En janvier 2016, une vague de protestations portant sur les problèmes de chômage a commencé à Kasserine, une ville du centre-ouest du pays. Ce mouvement s'est rapidement étendu, et a notamment débouché sur des heurts entre les forces de police et des jeunes, dans la capitale et dans d'autres villes. Cette récente vague de contestation a clairement mis en évidence le malaise socio-économique plus profond de l'intérieur du pays, mais aussi les importantes inégalités géographiques et sociales qui caractérisent la Tunisie d'aujourd'hui (*Le Monde Afrique* 2016).

En Tunisie, le développement local a toujours été, de manière paradoxale, du ressort du pouvoir central. Le système centralisé est un héritage conservé lors de l'indépendance en 1956, qui n'a cessé d'être renforcé dans les décennies qui ont suivi. Durant ces années, le pays a adopté un modèle économique axé sur les exportations, dans le cadre duquel les investissements et la croissance ont surtout concerné les régions côtières et une élite bourgeoise aux commandes économiques et politiques de la nation. De manière générale, l'on pourrait dire que la Tunisie avait deux visages. Il y avait les régions côtières, de plus en plus intégrées dans l'économie mondiale, et il y avait les régions de l'intérieur du pays, fortement dépendantes des aides de l'État sous forme de transferts sociaux et de politiques d'aide. Au niveau politique, les municipalités avaient très peu de pouvoir décisionnel, et les liens des collectivités locales avec les citoyens étaient on ne peut plus ténus, voire inexistants.

Il existe désormais un consensus sur la nécessité que le développement vienne de la base et se fasse du bas vers le haut, tout en étant accompagné par des politiques gouvernementales appropriées. La nouvelle Constitution tunisienne, adoptée en 2014, précise que les collectivités locales doivent disposer des attributions leur permettant de s'attaquer aux questions de développement au niveau local. Elle en fait même l'une des conditions essentielles au développement socioéconomique. Le processus de décentralisation politique avance cependant à un rythme extrêmement lent et les élections municipales ont été maintes fois repoussées à plus tard.

En 2015, le gouvernement tunisien a présenté un plan stratégique national de développement pour la période 2016–2020 (MDICI 2015 - Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale). Ce plan comprend un certain nombre de réformes économiques ou sociales ayant une assise locale ou territoriale, et réaffirme l'objectif clair du gouvernement et l'obligation induite par la Constitution de trouver des solutions adéquates aux défis posés par les inégalités régionales. Certains aspects de ce plan ont fait l'objet de critiques et sont jugés trop ambitieux et peu réalistes du point de vue économique. L'objectif affiché d'un taux de croissance de 5 % en base annuelle peut en effet se révéler peu aisé à concrétiser, mais ce n'est pas là la question centrale pour résoudre la question des inégalités.

Le présent document aborde la question de la décentralisation en tant que processus politique d'émancipation des citoyens et des collectivités locales. En particulier dans un contexte marqué par la nécessité de réduire les inégalités régionales et de renforcer la cohésion sociale en Tunisie, une approche territoriale du développement local pourrait englober à la fois un processus du bas vers le haut et un processus de réforme politique émanant des autorités centrales. Dans le cadre des travaux actuels de l'ECDPM sur les approches territoriales du développement local, ce rapport souhaite jeter un regard nouveau sur les questions liées aux disparités régionales et explorer les options et opportunités d'une perspective intégrant la dimension géographique du développement régional dans le pays. L'adoption d'une approche plus explicitement territoriale pourrait faire avancer divers processus déjà en cours, et notamment la réforme du système fiscal et des politiques sociales, la décentralisation des services par le biais de partenariats public-privé (PPP) et même la modernisation de la législation douanière. Les bailleurs de fonds ont fortement investi dans la transition politique tunisienne et sont bien placés pour faciliter une approche intégrant la dimension géographique du renforcement du développement local et même de la gouvernance locale.

## 2. Le développement local en Tunisie: ambitions contre réalités politiques et économiques

L'économie reste le talon d'Achille de la transition tunisienne. De 2011 à 2015, le taux moyen de croissance économique du pays n'a été que de 1,5 %, et le chômage est passé de 13,0 % en 2010 à 15,3 % en 2015. Cela signifie entre autres que deux jeunes Tunisiens sur cinq sont sans emploi. Le chômage frappe plus durement les diplômés de l'enseignement supérieur, puisque selon les chiffres de l'Institut national tunisien de la statistique (INS), en 2015, plus de 30 % d'entre eux était à la recherche d'un emploi. Le taux de chômage est aussi particulièrement fort dans les régions du Centre-Ouest et du Sud.

De manière générale, les opportunités économiques et sociales de la Tunisie sont restées bien en deçà de la demande. On observe notamment qu'en 2015, les régions les plus pauvres – le Nord-Ouest, le Centre-Ouest et le Sud-Ouest – abritaient 70 % des Tunisiens en situation d'extrême pauvreté et 55 % de l'ensemble des pauvres du pays, et ce, alors que ces régions ne représentaient que 30 % de la population tunisienne.

**Table 1: Taux de chômage en Tunisie (%)**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Taux de chômage</b>	12,5	12,4	12,4	13,3	13,0	18,4	17,1	15,9	15,1	15,3
<b>Taux de chômage (diplômés de l'enseignement supérieur)</b>	17,0	18,7	20,6	23,4	23,3	34,0	31,8	32,5	30,9	30,2 %

Source: Institut national de la statistique (INS), Tunisie, [www.ins.nat.tn/indexfr.php](http://www.ins.nat.tn/indexfr.php).

Tandis que la transition politique a continué à suivre son cours et les réformes législatives ont donné suite au processus constitutionnel, le pays semble ne pas parvenir à offrir de meilleures opportunités à ses citoyens. La détérioration de la situation en termes de sécurité, marquée notamment par de récents incidents de violence, a relégué les objectifs de développement au second plan. En novembre 2015, l'état d'urgence a été déclaré à la suite d'une série d'attentats meurtriers. Au même moment, la contestation sociale liée au chômage a gagné en vigueur. En janvier 2016, les manifestations ont pris un caractère violent, ce qui a conduit à la mise en place d'un couvre-feu dans tout le pays (*New York Times* 2016). La forte demande d'emplois et de perspectives d'avenir a continué à mobiliser les citoyens par milliers à Kasserine, Sidi Bouzid, Regueb, Jebeniana, Hamma, Gafsa, Jendouba, Ghar Dimaou, Tibar, Siliana, Beja, Jendouba, Kef et Tunis.

A Kasserine, des jeunes sans emploi se sont rassemblés pour exprimer leur rejet de l'approche centralisée des questions régionales, et pour dénoncer la lourdeur et la dureté d'une bureaucratie, souvent non exempte de corruption, qui continue à entraver le potentiel de développement de cette région. Les manifestants, souvent menés par le syndicat UGTT (Union générale tunisienne du travail) et la Ligue tunisienne des droits de l'homme, réclamaient une rencontre avec le gouverneur de Kasserine afin de pouvoir présenter leurs idées en matière de développement régional, d'implication de la société civile et d'amélioration de l'emploi. Ces rencontres n'ont cependant jamais eu lieu, et la situation à Sidi Bouzid était en grande partie similaire (*Nawaat* 2016). À Tunis, des manifestations ont été organisées par un syndicat de diplômés ne trouvant pas d'emploi (l'Union des diplômés chômeurs) et un syndicat d'étudiants (UGET - Union générale des étudiants de Tunisie). Ces manifestants soulignaient aussi la nécessité de créer des emplois et de réelles perspectives d'avenir, quel que soit le cadre politique choisi.

## 2.1. Des inégalités géographiques qui influent sur la cohésion sociale et le développement

Les disparités socioéconomiques qui caractérisent de manière générale la Tunisie sont liées à des dichotomies profondément ancrées dans le modèle tunisien:

- *dualité économique*, caractérisée par le dynamisme du secteur d'exportation dans les régions côtières et la stagnation des régions intérieures ;
- *dichotomie géographique*, avec des régions prospères sur la côte et des régions appauvries à l'intérieur du pays ;
- *marché du travail à forts contrastes*, avec d'une part la sécurité de l'emploi, en particulier dans le secteur public, et d'autre part la montée du chômage et de la précarité dans le secteur privé – deux phénomènes qui affectent plus particulièrement les Tunisiens lorsqu'ils sont jeunes et diplômés (BIRD et coll. 2015).

Une étude menée en 2014 par la Banque mondiale concluait que derrière la façade, « le climat économique de la Tunisie était (et reste) profondément déficient » (*ibid.*: 6). Les élites urbaines et des régions côtières ont conservé leur forte influence sur les activités économiques, les processus décisionnels et la formulation des politiques. Par le passé, les politiques économiques et réglementaires étaient surtout conçues pour préserver les privilèges des élites et de nos jours encore, ces politiques se traduisent par l'exclusion sociale et économique de la majorité des Tunisiens.

Depuis le début des années 2000, la consommation a progressé de manière notable, mais cette évolution n'a pas réduit les disparités régionales. Si les inégalités de revenus ont dans l'ensemble quelque peu diminué entre 2000 et 2010,<sup>1</sup> durant la même période les différences entre régions n'ont fait que s'accroître.<sup>2</sup> Le chômage restait particulièrement élevé dans les zones rurales de l'intérieur du pays. Aucun chiffre officiel sur l'état de la pauvreté n'est disponible pour les années postérieures à 2010. La Banque mondiale estime cependant, malgré cette absence de chiffres officiels, que la pauvreté a augmenté juste après la révolution de janvier 2011, au moment où l'économie s'est enfoncée dans une phase de récession, affichant une contraction de 1,9 % (BIRD et coll. 2015). L'Institut national tunisien de la statistique (INS) a enregistré une forte hausse du chômage passant de 13 % à 2010 à 18,4 % en 2011. En 2015, le chômage s'est stabilisé à 15,3 % - ce qui reste tout de même nettement supérieur à son taux avant la transition.

L'économie tunisienne reste caractérisée par une forte intervention de l'État et une concentration des opportunités au niveau des élites. Les intérêts établis, la faiblesse des dispositifs institutionnels et un modèle de gouvernance du haut vers le bas et extrêmement centralisé continuent à entraver les perspectives de réformes de grande envergure (*ibid.*). De manière similaire, les politiques économiques actuelles ont consolidé et par moments exacerbé les disparités régionales (Banque mondiale, 2014). Jusqu'ici, ni les politiques économiques, ni les approches adoptées par les partenaires internationaux n'ont permis d'accélérer la croissance économique ou de répartir la prospérité de manière plus équitable.

## 2.2. Réduire les disparités régionales: développement constitutionnel et décentralisation trop longtemps attendue

La nouvelle Constitution tunisienne, adoptée par l'Assemblée nationale constituante de 2014, prévoit la recherche et le maintien d'un équilibre entre les régions, dans un but de justice sociale. Saluée comme l'une des constitutions les plus libérales du monde arabe, elle assigne un rôle de premier plan à la décentralisation, qu'elle définit comme étant l'un de ses principes directeurs (chapitre I, art. 14), et souligne l'importance des collectivités locales (chapitre VII, art. 131–142).<sup>3</sup> Et pourtant, bien qu'ayant inscrit la décentralisation dans sa Constitution, le pays peine à se débarrasser de son héritage centraliste, en particulier depuis les élections de 2014. La figure 1 ci-dessous illustre la division géographique de la

<sup>1</sup> L'indice de Gini est passé de 0,375 à 0,358 sur la même période.

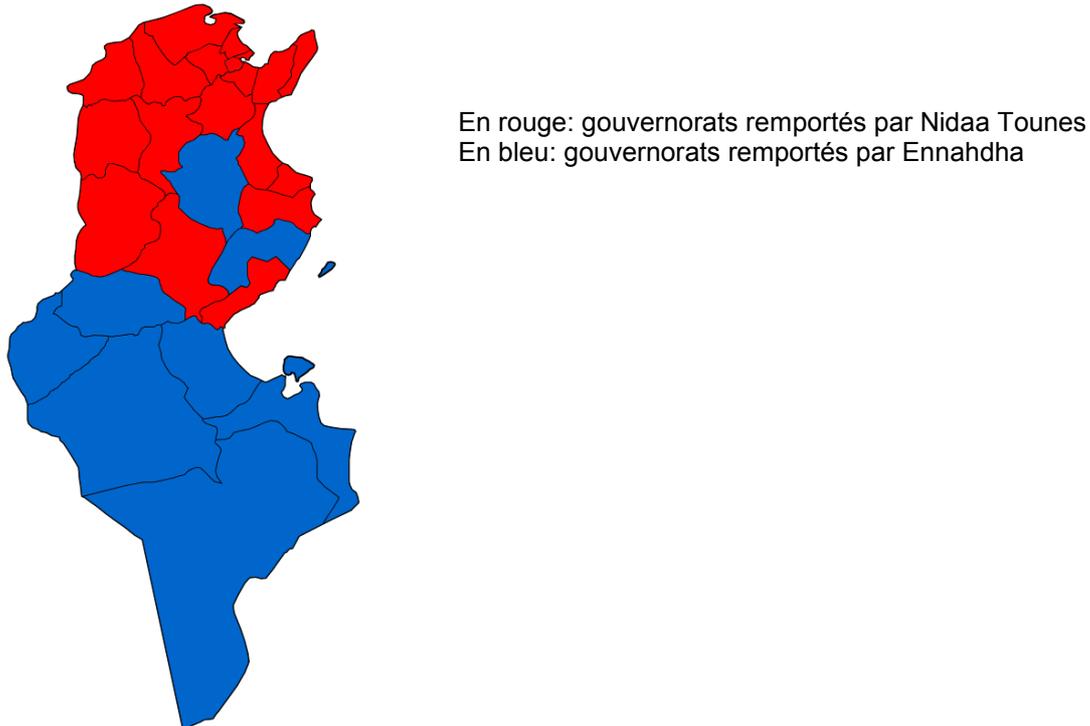
<sup>2</sup> Le Nord-Ouest et le Centre-Ouest de la Tunisie sont passés respectivement de 14,2 % et 22,0 % de pauvres en 2000 à 19,1 % et 27,7 % en 2010.

<sup>3</sup> [https://www.constituteproject.org/constitution/Tunisia\\_2014.pdf](https://www.constituteproject.org/constitution/Tunisia_2014.pdf)

Tunisie en deux grands blocs politiques, à savoir en gros les régions côtières du nord et les régions intérieures du sud.

Peu après l'investiture de Beji Caid Essebsi, des manifestations et des émeutes ont eu lieu dans plusieurs villes du sud, dans lesquelles les manifestants reprochaient au parti politique Nidaa Tounes de remettre en selle la vieille garde de l'époque de Ben Ali (EFDS, 2015). La question de la décentralisation touche par conséquent à d'importantes lignes de fracture dans le pays. L'émancipation des collectivités locales dans ce contexte ne serait ainsi pas sans conséquences pour l'équilibre politique actuel en Tunisie. Les progrès sont donc lents, en grande partie sous l'effet du faible enthousiasme politique et de la résistance administrative du Ministère de l'intérieur, alors que c'est justement cette dernière instance qui est chargée de mettre en œuvre les réformes en vue de la décentralisation.

**Figure 1: Résultats des votes lors des élections parlementaires de Tunisie en 2014.**



#### **Encadré 1: La décentralisation dans la Constitution tunisienne de 2014**

La Constitution tunisienne de 2014 prévoit la mise en place d'un processus de décentralisation visant à améliorer l'égalité et la solidarité entre les régions. L'article 12 pose comme principe que l'État a pour objectif de réaliser la justice sociale, le développement durable et l'équilibre entre les régions. L'article 131 précise que la décentralisation est concrétisée par les collectivités locales (comprenant des municipalités, des districts et des régions). Pour mettre en œuvre ces dispositions constitutionnelles et afin de véritablement renforcer la gouvernance locale en vue d'un développement économique plus équitable, la première étape est la traduction de ces mandats constitutionnels en obligations légales (Nawaat, 2015).

Un certain nombre de modifications législatives ont déjà été mises en chantier depuis 2014. En janvier 2016, un projet de loi sur les collectivités locales a été présenté au parlement (GOT, 2015). La traduction en législation concrète de cet objectif de décentralisation territoriale, inscrit dans la Constitution, s'avère cependant peu aisée. Il s'agit d'un sujet sensible et un certain nombre de questions fondamentales restent encore sans réponse:

- Quelle est la vision stratégique sous-tendant la décentralisation?
- Comment remédier aux contraintes de capacités et de compétences sur le terrain (contraintes qui sont souvent simplement le fruit des importantes disparités géographiques)?
- De quels types de transferts sociaux et de politiques sociales, une Tunisie décentralisée aurait-elle besoin ?
- De quelle manière les municipalités peuvent-elles faire face à la faiblesse de leurs capacités organisationnelles, financières et politiques?
- Quel rôle les collectivités locales pourraient-elles jouer pour favoriser le développement local?

En 2013, le Centre international de développement pour la gouvernance locale innovante (CILG) a procédé à une évaluation des capacités institutionnelles, opérationnelles et financières de douze municipalités tunisiennes. Cette étude a mis en lumière d'importantes faiblesses en termes de leadership, de planification stratégique et de partenariats public-privé (CILG, 2013). Peu de collectivités locales sont correctement équipées pour apporter un soutien adéquat à des groupes vulnérables. La plupart d'entre elles comptent sur les programmes d'investissement communal, par ailleurs fortement contestés.

Le premier article de la loi de 1975 sur les organisations municipales prévoyait bien la participation des collectivités locales au développement économique, social et culturel, dans le cadre de leur contribution aux plans nationaux de développement. Les municipalités ne sont cependant pas parvenues à jouer ce rôle, du fait de l'absence de leadership local et d'un mandat clair. Les initiatives isolées entreprises par les municipalités péchaient souvent par un manque d'organisation et de structuration. Le CILG conclut dans son évaluation que 75 % des municipalités ne disposent pas de personnels qualifiés pour procéder à une planification stratégique. Les municipalités n'ont communiqué que de manière très limitée sur ce thème, ce qui s'est traduit par une faible participation des citoyens. Aucune des municipalités examinées dans l'étude du CILG ne s'était dotée d'un plan de développement économique, et seules quelques-unes avaient effectué des analyses de la situation économique locale.

La faiblesse des municipalités tunisiennes est bien entendu aussi liée à des questions budgétaires. Les budgets municipaux ne représentent que 4 % de l'ensemble des dépenses publiques du pays. Les fortes différences de budgets entre les municipalités urbaines des régions côtières et les municipalités de l'intérieur du pays sont emblématiques de l'ordre de grandeur des inégalités régionales (*Al Huffington Post*, 2016). Dans un tel contexte, les réformes politiques sont restées en grande partie un processus mis en œuvre par la capitale, et les processus et réformes de décentralisation ont constamment été retardés par les divisions politiques. A l'heure actuelle, le développement régional est par conséquent toujours une compétence de l'État central.

Compte tenu de la tradition de centralisation de la Tunisie, il est évident que les transferts de compétences au niveau local prendront du temps. On pourrait cependant mettre en place du sommet vers la base un processus de décentralisation qui englobe à la fois le renforcement des compétences des collectivités locales et des initiatives spécifiques de la base vers le haut, impliquant les acteurs locaux à différentes étapes des processus de planification et de mise en œuvre.

#### **Encadré 2: Vues des citoyens sur la démocratie locale et le développement économique**

Nombreux sont ceux qui considèrent que la transition démocratique de la Tunisie n'est pas encore achevée, comme le montrent les consultations des citoyens et les communiqués des institutions internationales et des partenaires bilatéraux actifs dans le pays. Ces sources montrent également que le développement économique local est considéré comme étant le plus grand défi auquel est confrontée la Tunisie d'aujourd'hui. Plusieurs sondages font cependant apparaître un certain pessimisme quant au redressement économique et au développement démocratique. La confiance dont bénéficient les autorités est particulièrement faible au niveau local.

Une part plus importante (54 %) des Tunisiens plus âgés estiment que la démocratie est de manière générale préférable à d'autres types de gouvernement, par rapport aux jeunes Tunisiens (qui ne sont que 43 % de cet avis dans la tranche d'âge 18–29 ans). Une étude menée en 2014 par le Pew Research Center parmi la population tunisienne montre que les attitudes face aux différentes formes de gouvernement pourraient bien être liées au degré de présence ou non d'opportunités et de perspectives économiques. Une enquête d'opinion Gallup World Poll de 2015 confirmait cette baisse de la confiance des Tunisiens en leur économie (Fakhreddine et Owen, 2015). Quelque 45 % d'entre eux disaient en effet qu'ils s'attendaient à ce que l'année 2016 soit moins bonne pour eux personnellement que 2015, et 61 % pensaient que le climat économique se détériorerait en 2016 (*Al Huffington Post*, 2016).

Si leur confiance dans l'économie était de manière générale faible, la plupart des Tunisiens des campagnes (92 % des femmes et 82 % des hommes dans des zones rurales) pensaient que les organisations communales (organisations communautaires) pourraient constituer une force importante pour favoriser le développement local. Les jeunes Tunisiens doutaient cependant fortement que leurs voix soient entendues. Les zones rurales et urbaines présentent sur ce sujet des différences significatives, qui illustrent à nouveau la réalité et l'ampleur des disparités régionales et de l'exclusion sociale. Dans les zones urbaines, trois fois plus de jeunes pensaient pouvoir influencer sur le développement local. Dans les zones rurales, ils n'étaient que 11,5 % des hommes jeunes et 12,4 % des femmes jeunes, alors qu'en territoire urbain, ces pourcentages étaient respectivement de 38,0 % et 38,9 % (BIRD 2014).

Le défi posé par les disparités régionales est loin d'être négligeable. Quelque 56 % de la population et 92 % de l'ensemble des entreprises industrielles sont situés à moins d'une heure de route des trois plus grandes villes de Tunisie: Tunis, Sfax et Sousse. Ces grands centres urbains des régions côtières sont de vastes plateformes d'activité économique, qui génèrent pas moins de 85 % du PNB du pays (Banque mondiale, 2014). Les incitations fiscales et financières mises en œuvre par le passé ne sont pas parvenues à convaincre plus de 13 % des sociétés étrangères présentes en Tunisie à s'installer dans des « zones de développement régional ». De manière similaire, les disparités de revenus entre les régions restent élevées, voire extrêmes.

Fin 2015, le gouvernement tunisien a lancé, par l'intermédiaire de son Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale (MDICI), un plan stratégique national de développement pour la période 2016–2020 (voir MDICI, 2015, pour une synthèse en français). Ce plan particulièrement ambitieux se base sur une croissance moyenne de 5 % par an pour la période 2016–2020 et identifie la régionalisation comme étant l'une de ses pierres d'angle, dans le cadre de la réalisation des objectifs régionaux (« *concrétiser les ambitions des régions* »).

Le même document annonce une révision de la réorganisation territoriale (« *aménagement du territoire* »), l'élaboration d'un système adéquat de financement du développement régional, et la volonté de donner un nouvel élan au processus de décentralisation. Plusieurs scénarios sont présentés en vue d'une nouvelle organisation communale (« *nouveau découpage communal* ») et plusieurs études sont envisagées afin de définir les rôles respectifs du gouvernement central et des collectivités régionales et locales. Ce plan a été critiqué pour son excès d'ambition et le fait qu'il se base sur des projections économiques peu sûres. Il faut cependant reconnaître, pour sa défense, qu'il réaffirme l'objectif du gouvernement et l'obligation qui lui incombe de trouver des solutions adéquates aux défis posés par les inégalités régionales.

À cette fin, une approche territoriale intégrée et multisectorielle du développement local pourrait être utile, accompagnée d'initiatives ascendantes, venues du terrain, servant de tests dans la pratique pour de futures réformes nationales. Le renforcement de la dimension territoriale des programmes de réforme au niveau national ne sera cependant faisable que si le gouvernement s'engage de manière constante et durable en faveur d'une véritable régionalisation et décentralisation. Cette obligation constitutionnelle figure en bonne place dans la stratégie nationale de développement en cours d'émergence. Il ne faut pas oublier non plus que la décentralisation démocratique a aussi d'importantes implications électorales pour le pays.

Les dernières élections parlementaires ont mis en évidence une nette partition géographique en deux blocs des deux plus grands partis politiques, entre les régions côtières du nord (remportées par Nidaa Tounes, le parti séculier au gouvernement) et les régions intérieures du sud (remportées par Ennahdha, le parti islamiste dans l'opposition). La décentralisation démocratique et l'émancipation politique des collectivités régionales et locales entraîneront par conséquent de manière automatique une redistribution des cartes politiques, qui pourrait bien brider la volonté politique de mettre en œuvre ce processus. La décentralisation nécessitera également un réel engagement des partenaires. Des cadres tels que le plan stratégique quinquennal de développement de la Tunisie, qui devrait être présenté au printemps 2016 lors de la réunion de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) à Washington, pourrait ouvrir la voie à un soutien accru au développement local.

### 3. Le développement territorial et la dimension géographique des réformes nationales et de l'aide internationale en Tunisie

Comme de nombreux pays d'Afrique (en particulier ceux enracinés dans un modèle français), la Tunisie a adopté une approche très graduée de sa transition politique. La décentralisation fait l'objet actuellement de négociations politiques au niveau central – qui portent sur la promulgation d'une loi de décentralisation, sur le redécoupage des communes et/ou des régions et sur une révision des compétences des collectivités locales. L'adoption de réformes nationales est considérée comme étant une condition préalable à toute forme de développement local. Il faut noter cependant que ces dernières années, les vues sur la décentralisation et ses liens avec le développement local ont évolué de manière significative.

#### 3.1. Vues actuelles sur le développement territorial

En termes de décentralisation, la perspective traditionnelle aborde les collectivités locales par le biais d'une grille de lecture purement managériale. Ce faisant, elle envisage la décentralisation comme étant une réforme technocratique du secteur public, dont l'objet est de redéfinir les frontières territoriales et de réajuster les compétences locales en transférant des responsabilités d'un niveau à l'autre. Cette vaste entreprise politique nécessite généralement des niveaux fort élevés de capital politique, à la fois au niveau national et au niveau local. En règle générale, des modifications substantielles au niveau législatif sont également nécessaires, pour permettre les réformes administratives et fiscales et dans certains cas, les réformes de décentralisation démocratique et politique.

On constate cependant que les bailleurs de fonds et les gouvernements évoluent de manière croissante vers une vision plus « développementale » de la décentralisation, qu'ils considèrent davantage comme un processus politique d'émancipation des citoyens et des collectivités locales. Dans ce contexte, les collectivités locales sont envisagées en tant qu'instruments de ce processus d'émancipation. Une telle approche modifie le centrage, qui n'est plus le transfert des compétences, mais le rôle que les collectivités locales peuvent jouer en termes de développement local en relation avec d'autres acteurs sociaux de premier plan, et notamment la société civile et le secteur privé local. Repenser le concept même de gouvernance locale en termes d'interactions entre les citoyens et les autorités, dans le cadre de leur développement et au profit de celui-ci, place les collectivités locales dans un nouveau rôle de potentiels agents de développement, et ce, quel que soit l'état d'avancement de la réforme du secteur public dans un pays. Pour les bailleurs de fonds, le « court-circuitage » des systèmes de gouvernance locale, qu'ils soient faibles ou prometteurs, est alors une option nettement moins favorable. La collaboration avec les systèmes locaux n'est ainsi plus mue uniquement par des considérations d'efficacité, mais devient au contraire une composante clé du développement local.

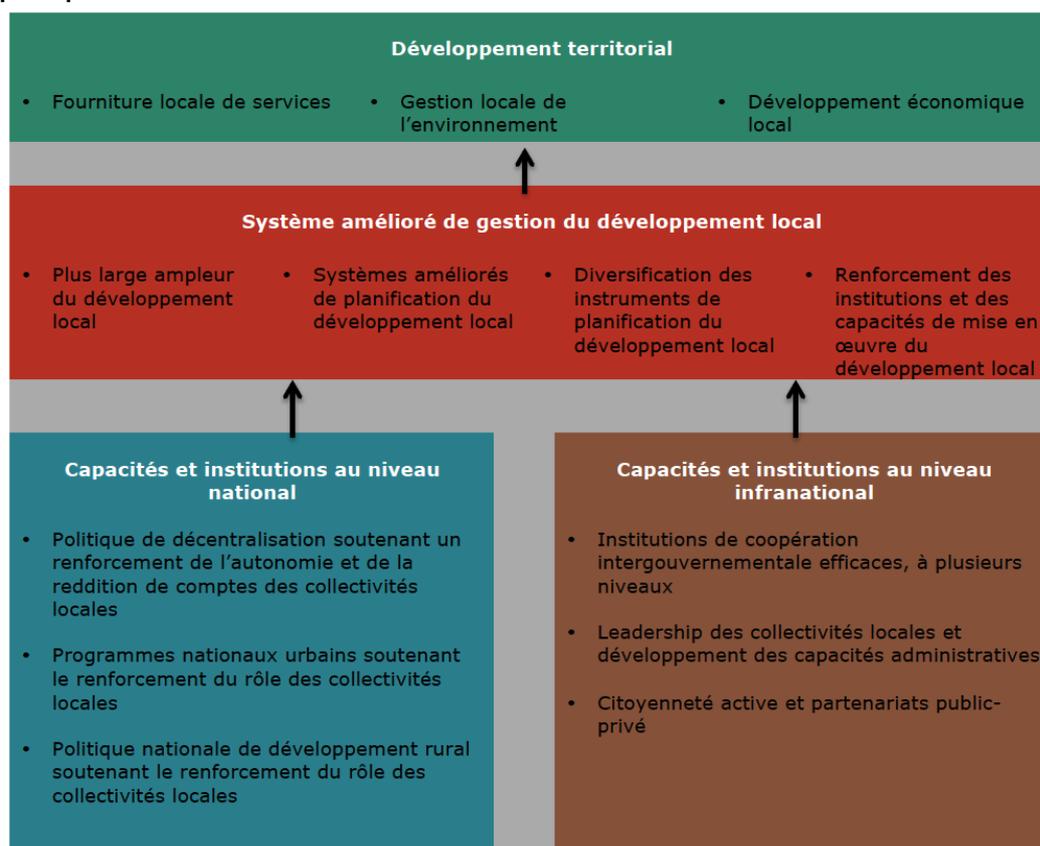
C'est là qu'intervient la notion de développement territorial ou géographique. Dans de nombreux pays, et en particulier en Tunisie, le développement et les opportunités sont répartis de manière inégale. La rapide urbanisation a creusé encore plus les inégalités entre les régions. Les réponses traditionnelles aux disparités géographiques en Tunisie ont – comme ailleurs – été des programmes publics d'investissements, des travaux d'infrastructures et des transferts sociaux des budgets publics vers des entités locales.<sup>4</sup> De manière générale, ces initiatives mises en œuvre par le pouvoir central n'ont eu que des effets limités, car elles visaient surtout les symptômes, sans s'interroger sur les causes profondes de ces différences territoriales et la manière dont elles perdurent.

L'approche territoriale a été définie de différentes manières, qui varient souvent en fonction du secteur dans lequel ce terme est utilisé (Romero, 2014). Dans le cadre de la présente analyse, en plus de recadrer l'objectif de développement local en tant que processus politique graduel, fondamental et multisectoriel, nous considérons l'approche territoriale du développement local simplement comme l'adjonction d'une dimension géographique (« où », « comment » et « pourquoi »). Cette approche se base sur les entités territoriales telles qu'elles existent, prenant en compte les caractéristiques socioéconomiques,

<sup>4</sup> En termes absolus, les transferts fiscaux du budget central ont crû de 8 % depuis 2010, mais leur impact sur le fonctionnement des collectivités locales n'a pas augmenté. Pour une analyse des transferts fiscaux et des programmes d'investissement en Tunisie, voir Turki et Verdeil (2015 :11-45).

géographiques et/ou environnementales de chacune d'entre elles (et non pas uniquement leurs limites géographiques). Cette nouvelle approche se traduit par une vision beaucoup plus claire, plus réaliste et multisectorielle du développement local. Ce « ré-ancrage » de la question du développement local dans les réalités territoriales permet aussi une approche beaucoup plus diversifiée du développement local. En évitant l'approche graduelle traditionnelle, basée sur les transferts de compétences et de fonds, l'approche territoriale déplace le centrage, qui porte désormais sur les opportunités au niveau local. Le développement territorial est en essence un processus endogène pluridimensionnel impliquant toute une série de secteurs et de composantes. Une large palette de politiques sectorielles et thématiques, au niveau national ou infranational, peuvent être abordées d'un point de vue territorial, et ce, quel que soit l'état d'avancement du processus de décentralisation du haut vers le bas (figure 2). Le chapitre suivant illustre diverses applications de cette approche à un certain nombre de questions urgentes en Tunisie, afin d'identifier les résultats potentiels de l'adoption d'une telle approche.

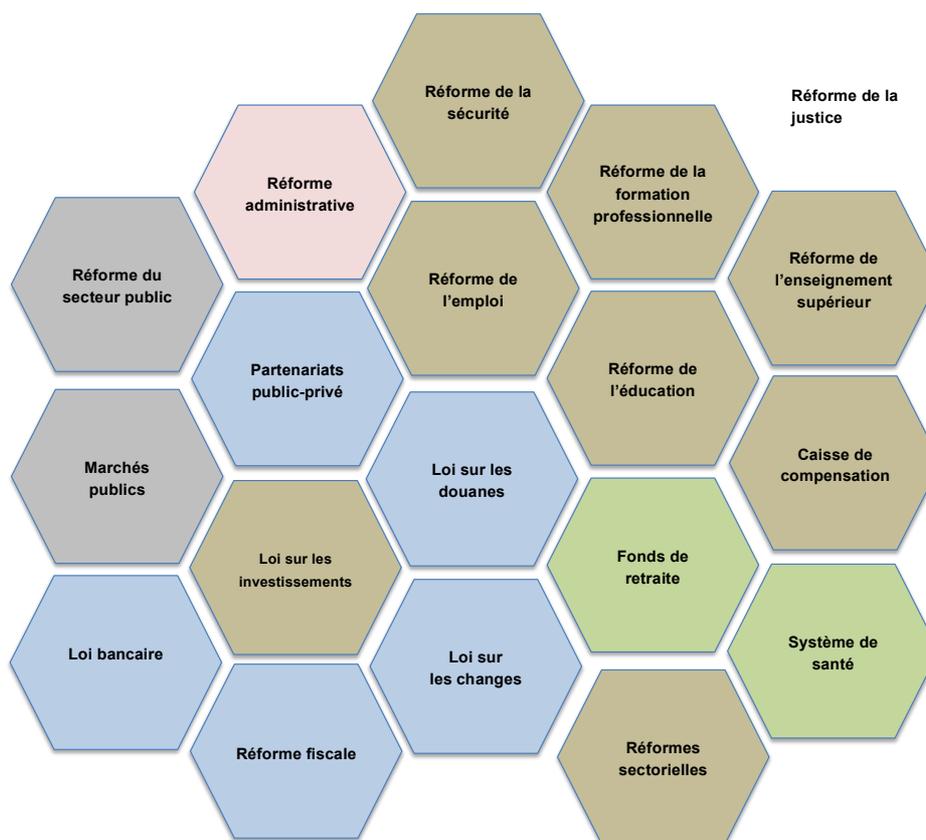
**Figure 2: Composantes du développement territorial, intégrant une dimension géographique dans les politiques au niveau national et infranational**



Source: Cadre élaboré et utilisé par la Commission européenne (DEVCO Unité B2) dans les séminaires régionaux sur les approches territoriales du développement local.

### 3.2. Dimensions territoriales des processus de réforme nationale actuellement en cours

Les directives de mise en œuvre du plan stratégique national de développement pour la période 2016–2020 décrivent ce plan comme un « projet de développement sociétal intégré » (MDICI, 2015). Cette définition fait référence à l'inclusion de dimensions régionales dans les dimensions économiques, environnementales et sociales. Un des principes sous-tendant cette approche est « l'inclusion en tant que base de la justice sociale ». Ce choix d'un modèle alternatif et intégré de développement pourrait ouvrir la voie à une interprétation moins technocratique des réformes administratives, économiques et sociales proposées par le gouvernement actuel. La figure 3 présente (de manière globale ou plus détaillée) les propositions de réformes actuellement envisagées.

**Figure 3: Réformes économiques et sociales actuellement proposées en Tunisie**

Source: MDICI (2015: 14).

La plupart des propositions de réformes au niveau national ont de manière fondamentale une assise locale ou territoriale. Les exemples les plus manifestes sont la réforme du code des investissements publics, les réformes fiscales et la nouvelle législation douanière, même si des projets de loi ont aussi été déposés sur d'autres questions sensibles, telles que la caisse de compensation en vigueur depuis plus de quarante ans, qui subventionne des produits de base tels que les céréales, la farine, l'huile de cuisine et les fournitures scolaires.<sup>5</sup> De manière générale, les réformes du code des investissements ont pour objectif d'attirer les investissements tunisiens et étrangers, par le biais d'une déréglementation et de mesures fiscales incitant les sociétés à investir dans certains secteurs. Le texte actuel de ce projet de loi identifie le développement régional comme étant l'une des priorités. La formulation reste toutefois plutôt vague et la participation locale et régionale à ce processus s'est limitée à de simples consultations.

Une autre réforme nationale aux implications locales est la loi adoptée récemment sur les partenariats public-privé (PPP). Ce nouveau cadre juridique a notamment pour but de faciliter la délégation au secteur privé de services publics et de travaux d'infrastructures, afin d'améliorer l'efficacité et d'augmenter la rentabilité des secteurs clés. Des exemples de ces secteurs sont notamment les énergies vertes, les infrastructures de transports et la gestion des déchets (Chandoul, 2015). La plupart des PPP sont essentiellement de nature locale. À ce niveau décentralisé, les collectivités locales ont un rôle important à jouer, avec les autres parties prenantes, pour faire en sorte que ces partenariats génèrent de véritables effets positifs en termes de développement.

<sup>5</sup> En 2013, quelque 20 % du budget de l'État étaient alloués à la caisse de compensation. Les pays voisins avaient des dispositifs similaires, mais portant sur d'autres produits, ce qui ne manquait pas d'alimenter la contrebande de produits subventionnés. De nombreux Tunisiens dépendent encore de ces subventions, ce qui rend peu aisée toute réforme dans ce domaine.

Dans une veine similaire, une forte vision territoriale sera nécessaire dans le cadre de la révision actuellement en cours de la loi sur les douanes, notamment pour relever les défis spécifiques auquel le pays est confronté dans ses régions frontalières. La structure économique de la Tunisie diffère de manière fondamentale de celle de ses voisins et ces différences ont alimenté le développement d'échanges commerciaux informels transfrontaliers, d'activités de contrebande et de criminalité.<sup>6</sup> Dans ce contexte, la réforme douanière pourrait dans l'idéal être incluse à une vaste approche territoriale intégrée, qui prenne les réalités locales comme base pour transformer les économies locales des zones frontalières.

Ces projets de réforme, ainsi que de nombreuses autres initiatives de réforme sectorielle, pourraient constituer d'intéressants tests dans la pratique d'une approche territoriale du développement local. Les réformes sectorielles recèlent également un potentiel d'émancipation graduelle des collectivités locales et de renforcement de leurs capacités décisionnelles, même si c'est seulement dans la phase de mise en œuvre.

Au fur et à mesure que les effets législatifs de l'adoption de la Constitution seront peu à peu plus tangibles et que des projets de loi seront adoptés, il y aura un certain nombre d'opportunités de procéder à une analyse de cet ensemble d'un point de vue territorial et de développement local. De nombreuses réformes bénéficieront d'un certain degré de régionalisation, et, en effet, un grand nombre de ces réformes semblent déjà avoir intégré au moins le langage de la décentralisation. La forme que prendra la dimension territoriale dans ces réformes doit maintenant être définie de manière plus claire, ainsi que les rôles respectifs des collectivités régionales et locales.

### 3.3. Pas de développement local sans les citoyens

La société civile est un autre acteur clé des réformes nationales et des autres modifications de politiques. La Tunisie a une longue histoire d'action de la société civile au niveau national et local. C'est en effet l'intervention de la société civile qui a contribué à sortir le pays de la crise. Par le passé, la société civile a longtemps été étroitement encadrée, et son rôle limité principalement aux œuvres caritatives et à l'aide à la fourniture de services de base à la population.<sup>7</sup> Depuis 2011, elle dispose d'une marge de manœuvre beaucoup plus large qui lui permet de s'intéresser aussi aux questions politiques. Si la participation aux concertations sur les politiques était jusqu'ici réservée aux partenaires du dialogue social, à l'heure actuelle, toutes les prises de position dans l'arène politique nationale tunisienne sont examinées de près par un vaste ensemble d'organisations de la société civile (OSC) et de groupes d'intérêts spécifiques, qui ne cessent de gagner en maturité. La plupart des projets de réforme évoqués au chapitre précédent font d'ailleurs l'objet d'un débat public très nourri.

Au niveau local et régional cependant, ce n'est pas encore le cas. Une approche territoriale des réformes sectorielles et administratives nécessiterait que les collectivités locales nouent des liens avec les citoyens sur de nouvelles bases. L'existence d'une société civile organisée qui puisse suivre de près les évolutions et défendre des causes au niveau local constituera par conséquent l'un des ingrédients clés de toute stratégie territoriale.

À l'heure actuelle, le nombre d'OSC tunisiennes équipées pour assurer ce rôle de facilitateur au niveau local reste très limité. Les formes expérimentales de facilitation de bas en haut impliquant les OSC tunisiennes et la communauté internationale pourraient permettre de tirer des enseignements d'une grande valeur pour favoriser le développement local. La transparence des processus décisionnels, la communication municipale, le dialogue social et la planification des investissements municipaux au niveau local sont tous des éléments structurels essentiels, qui pourraient être abordés quel que soit le degré d'avancement des réformes nationales.

La participation des citoyens aux affaires municipales n'est pas un but en soi. Compte tenu des relations tendues entre les collectivités locales et les citoyens à de nombreux endroits, les initiatives sectorielles pourraient contribuer à sortir les collectivités locales de leur isolement, et la participation des citoyens à la fourniture au niveau local de services de base pourrait permettre de bâtir un certain niveau de confiance.

<sup>6</sup> À titre d'illustration, les droits de douane tunisiens sur les importations de produits de base tels que les bananes, le thé, les réfrigérateurs et les climatiseurs étaient de manière générale supérieurs de plus de 30 % à ceux en vigueur en Libye. Voir Rouine (2015).

<sup>7</sup> *Observatoire tunisien de la transition démocratique* (2011).

La gestion des eaux, la gestion des déchets et les infrastructures de base sont par exemple des questions qui touchent directement de larges parts de la population et sont déjà du ressort des collectivités locales.<sup>8</sup> Les initiatives renforçant une dynamique de gouvernance locale de type participatif, même si elles sont à petite échelle, pourraient permettre de dépasser les obstacles formés par l'isolement, le climat de méfiance et l'important sentiment de marginalisation présent dans une bonne part des régions moins prospères. Des processus de bas en haut, auxquels les citoyens et les collectivités locales seraient associés, pourraient ouvrir la voie à des réformes sectorielles à plus grande échelle.

### 3.4. Révision des politiques des bailleurs de fonds: de nouvelles opportunités en 2016

L'année 2015 a marqué un tournant dans la coopération internationale en Tunisie. Les avancées réalisées en termes de transition politique, en particulier la finalisation du processus constitutionnel et l'élection d'un nouveau gouvernement en 2014, ont permis de remettre le développement économique au premier plan des préoccupations. Cette évolution a aussi obligé les bailleurs de fonds à adopter de nouvelles approches. Un certain nombre de partenaires européens de développement, notamment le Danemark, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse, ont procédé à une analyse de leurs interventions depuis 2011. Les conclusions font cependant apparaître un tableau assez décevant de l'engagement européen en Afrique du Nord. Seul pays dans une transition pacifique, la Tunisie est bien entendu présentée comme la « success story » de la région. Le malaise économique dans laquelle elle se trouve oblige cependant à une analyse moins enthousiaste de près d'une demi-décennie de soutien apporté à la transition.

Depuis 2011, du côté européen, pratiquement tous les bailleurs de fonds, fondations politiques et partenaires de développement ont mis en place un programme régional ou national en Tunisie. La coordination entre donateurs est cependant loin d'être parfaite. Les États membres de l'UE partagent bien les informations de manière relativement systématique, mais les exemples de véritable coordination des interventions restent rares. Parmi les bailleurs de fonds de plus petite envergure, tels que les fondations politiques ou privées, on constate que la concurrence que ces organisations se livrent pour trouver des partenaires de bon niveau pour la mise en œuvre de leurs programmes a contribué à morceler leur action, et sans doute à diluer leur impact.<sup>9</sup>

De nombreuses interventions internationales se sont traduites par des résultats tangibles, en particulier l'aide technique apportée au processus de transition et l'appui aux acteurs locaux tunisiens. Dans l'ensemble cependant, le constat reste celui d'une accumulation plutôt fragmentée d'efforts divers, notamment en matière de développement local. Si un grand nombre d'interventions ont produit des résultats clairs et étaient de manière générale plutôt bien mises en œuvre, l'on peut raisonnablement s'interroger sur leur durabilité et leurs réels effets structurels (voir p. ex. DANIDA, 2015).

Conscients de ces éléments, un certain nombre de bailleurs de fonds de premier plan ont revu leurs politiques et leurs programmes en Tunisie. La Banque mondiale, par exemple, prépare actuellement une nouvelle stratégie de soutien pour la Tunisie. En octobre 2015, elle avait déjà approuvé un prêt de 500 millions de dollars destiné à soutenir une « politique de développement de la gouvernance, des opportunités et de l'emploi », afin de faire face aux effets néfastes sur l'économie des récentes attaques terroristes (Banque mondiale, 2015). En 2015, l'Union européenne a non seulement revu sa politique de voisinage pour remédier aux points faibles politiques de son engagement dans la région, mais a aussi approuvé une nouvelle ligne de financement de 116,8 millions d'euros pour renforcer le secteur de la sécurité et soutenir le développement socioéconomique et régional (CE, 2015a).<sup>10</sup> Ces interventions – venant s'ajouter à un prêt de 300 millions d'euros (CE, 2015b) – sont actuellement en cours d'élaboration, ce qui signifie que leurs priorités et leurs orientations sont en cours de définition. Un certain nombre d'autres partenaires de développement, tels que la Suisse et les Pays-Bas, sont également en train de revoir leurs stratégies régionale ou nationale (ou viennent de le faire) pour mieux répondre aux nouvelles réalités en Afrique du Nord.

<sup>8</sup> Un exemple dans ce domaine est le travail effectué par le CILG sur la gestion municipale des déchets à Médenine, dans le cadre du programme d'appui à la gouvernance urbaine démocratique et au développement économique local (PAGUDEL), financé par des fonds danois.

<sup>9</sup> Selon divers entretiens avec des représentants des bailleurs de fonds, juin 2015.

<sup>10</sup> Pour une analyse de la nouvelle politique européenne de voisinage, voir Galeazzi (2015).

La plupart de ces évolutions sont en fait davantage des réorientations qu'une remise à plat fondamentale. Le développement local et la réduction des inégalités figurent depuis plusieurs années déjà en tête des priorités de grands bailleurs de fonds. Nombre d'entre eux ont fourni une aide budgétaire, un appui aux projets et une assistance technique aux autorités tunisiennes pour soutenir les réformes nationales, tout en travaillant à un échelon plus local au niveau des gouvernorats. Il semble donc qu'on ne manque pas d'initiatives de développement cherchant à corriger les disparités régionales et les déséquilibres en termes de développement économique. Comme c'est souvent le cas dans l'aide bilatérale, on constate que les partenaires parviennent de manière relativement aisée à élaborer des visions sectorielles claires du développement local. Relier de manière efficace ces visions aux réformes nationales reste une tâche plus ardue.<sup>11</sup>

Tandis que les bailleurs de fonds adoptent leur « deuxième génération » de programmes de développement régional en Tunisie, la transition politique du pays se traduit par une impressionnante profusion de réformes administratives, sociales et économiques, émanant du pouvoir central à Tunis. Certaines de ces réformes avancent à grands pas, d'autres progressent à un rythme plus lent. Même si le processus de décentralisation politique (démocratique) mis en place par la Constitution reste parfois peu clair, des opportunités existent en termes de renforcement de la dimension territoriale dans un certain nombre de questions d'actualité. L'intensification de la présence des bailleurs de fonds dans les régions offre de plus d'intéressantes perspectives permettant de tester dans la pratique une approche géographiquement intégrée du développement local en tant que processus politique d'émancipation des citoyens et des collectivités locales. Les grands bailleurs de fonds, et notamment l'Union européenne, disposent en l'espèce d'un atout de choix, qui est leur présence à tous les niveaux et dans de multiples secteurs. Cela les place dans une position idéale pour coordonner les efforts au niveau local avec l'assistance technique et le soutien aux réformes législatives au niveau national.

## 4. Conclusion: résumé des principaux messages

L'emploi et les opportunités économiques au niveau local sont au tout premier rang des préoccupations de la population tunisienne, et ce depuis plusieurs années. Il est urgent de rechercher de nouvelles manières de répondre à ces deux demandes pressantes, en particulier des approches différenciées du point de vue géographique qui prennent en compte les causes profondes et toute la complexité des inégalités géographiques dans le pays. Les transferts fiscaux et sociaux sont des instruments d'une importance non négligeable, mais ils ne peuvent être réellement efficaces que dans un cadre plus large de facilitation. Un réel développement économique local, endogène n'est pas possible sans création de dynamiques locales du secteur privé, sans planification localisée des investissements et sans approche réaliste et à long terme de la démarginalisation des régions de l'intérieur du pays. À terme, ce processus requerra également l'émancipation des régions, de leurs secteurs privés, et aussi de leurs citoyens et de leurs collectivités locales.

Aborder le développement régional par le biais d'une approche de développement territorial permet d'avoir une image à la fois plus claire et plus complète des défis posés par les inégalités géographiques en Tunisie. L'approche territoriale permet d'identifier à la fois les réformes de haut en bas et les opportunités de bas en haut de développement local, car l'émancipation locale reste étroitement liée à la délégation locale et au transfert de compétences.

---

<sup>11</sup> Selon divers entretiens avec des représentants des bailleurs de fonds, juin 2015.

Le développement territorial peut progresser simultanément sur de multiples voies et à des rythmes différents. La décentralisation démocratique (au niveau politique) et les élections locales ne suffisent pas à elles seules pour lever les obstacles au développement. À l'heure actuelle, les collectivités locales tunisiennes opèrent dans un climat de méfiance et sans contact avec leurs citoyens. La vague de contestation sociale de 2016 – tout comme celle de 2011 – visait les autorités locales au niveau des municipalités et des gouvernorats, la constante étant que dans de nombreux cas, ces autorités refusaient d'entamer un dialogue, et ce même avec les leaders des mouvements sociaux. Les élections locales ne sont qu'un aspect de la gouvernance locale, un autre élément non négligeable est l'implication graduelle des citoyens aux processus décisionnels. La fourniture de services de base et la planification des investissements et des financements sont d'excellents points de départ pour rapprocher les citoyens et les collectivités locales sur des questions spécifiques présentant un intérêt général. La mise en place de projets pilotes visant à renforcer la participation des citoyens aux affaires municipales pourrait contribuer à ouvrir la voie en vue de réformes plus structurelles.

La Tunisie avance à un rythme rapide sur un certain nombre de réformes politiques et administratives prévues par la Constitution de 2014. Une bonne part des réformes inscrites dans la Constitution commencent d'ailleurs à prendre forme. La dimension régionale de la réforme sectorielle a souvent été mise en avant, en particulier depuis que le développement régional a été « intégré » au plan stratégique de développement de la Tunisie pour la période 2016–2020. Il reste à savoir cependant si les objectifs de décentralisation seront réellement et entièrement mis en œuvre. Le climat politique et administratif actuel semble indiquer qu'une « régionalisation centralisée » serait l'option probable, ce qui implique un risque non négligeable que le pays apporte en fin de compte une solution technocratique à un problème profondément politique. La société civile et les principaux acteurs politiques peuvent, avec le soutien des bailleurs de fonds, jouer un rôle majeur pour faire en sorte que les réformes sectorielles et administratives aient une dimension d'émancipation locale. Les projets déjà existants de réforme offrent d'intéressantes perspectives pour donner forme à la décentralisation en Tunisie et aux rôles respectifs des collectivités régionales et locales dans les politiques de développement au niveau national.

L'adoption par les bailleurs de fonds d'une « deuxième génération » de programmes d'aide post-transition en Tunisie constitue une excellente opportunité pour renforcer la dimension territoriale de l'aide sectorielle, ainsi que pour intensifier l'appui à des formes concrètes de participation des citoyens à la gouvernance locale et aux processus décisionnels. Pour ce faire, il faudra une certaine diversification des approches, mais un élément d'une importance encore plus cruciale sera de parvenir à relier le soutien, centré à Tunis, en faveur des réformes nationales aux initiatives, existantes ou futures, de développement régional. Les instances de plus grande envergure, telles que l'Union européenne, ont comme atout d'être déjà présentes à tous les niveaux. La pléthore de programmes de développement régional en Tunisie pourrait fort bien recéler diverses solutions novatrices permettant de combler le fossé entre les citoyens, la société civile et les (anciennes ou nouvelles) collectivités locales.

## Bibliographie

- Al Huffington Post (2016). *Tunisie: 45 % des Tunisiens pensent que 2016 sera pire que 2015 selon une étude*. 18 janvier. [www.huffpostmaghreb.com/2016/01/18/tunisie-2016\\_n\\_9007884.html](http://www.huffpostmaghreb.com/2016/01/18/tunisie-2016_n_9007884.html)
- Chandoul. J. (2015). *Note de synthèse à propos du projet de loi sur les PPP en Tunisie*. Tunis: Observatoire tunisien de l'économie.
- CILG (2013). *Diagnostic organisationnel des collectivités locales tunisiennes : rapport de synthèse*. Tunisie: Centre international de développement pour la gouvernance locale innovante. [www.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/wiki/mediterranee/view/Ressources/Diagnostic+organisationnel+des+collectivites+%C3%A9s+locales+tunisiennes+-+Rapport+de+synth%C3%A8se+-+VNG+International+-+2013](http://www.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/wiki/mediterranee/view/Ressources/Diagnostic+organisationnel+des+collectivites+%C3%A9s+locales+tunisiennes+-+Rapport+de+synth%C3%A8se+-+VNG+International+-+2013)
- DANIDA (2015). *Evaluation of the Danish Arab Partnership Programme : Synthesis report*. Copenhague: Ministère des affaires étrangères du Danemark. [http://um.dk/en/danida-en/results/eval/eval\\_reports/evaluations/publicationdisplaypage/?publicationID=48955CF9-19D7-4E8B-BB6E-A5AAC8381012](http://um.dk/en/danida-en/results/eval/eval_reports/evaluations/publicationdisplaypage/?publicationID=48955CF9-19D7-4E8B-BB6E-A5AAC8381012)
- CE (2015a). *New EU funding to strengthen security sector and support socio-economic and regional development in Tunisia*. Communiqué de presse, 31 juillet. Bruxelles : Commission européenne.
- CE (2015b). *The European Union disburses €100 million in aid to Tunisia*. Communiqué de presse, 1<sup>er</sup> décembre. Bruxelles : Commission européenne
- EFDS (European Forum for Democracy and Solidarity) (2015). Tunisie. [www.europeanforum.net/pays/Tunisie](http://www.europeanforum.net/pays/Tunisie)
- Fakhreddine, J. et T. Owen (2015). *Tunisians' economic confidence hurt after first attack*. [www.gallup.com/poll/184028/Tunisiens-economic-confidence-hurt-first-attack.aspx?q\\_source=Tunisie&g\\_medium=search&g\\_campaign=tiles](http://www.gallup.com/poll/184028/Tunisiens-economic-confidence-hurt-first-attack.aspx?q_source=Tunisie&g_medium=search&g_campaign=tiles)
- Galeazzi, G. 2015. *A pragmatic review of the European Neighbourhood Policy that leaves some key dilemmas untackled*. ECDPM Talking Points blog, 17 décembre 2015.
- GOT (Gouvernement de Tunisie). (2015). *Avant-projet du code des collectivités locales*. [www.ccl.tn/bundles/pdf/projet\\_code\\_collectivites.pdf](http://www.ccl.tn/bundles/pdf/projet_code_collectivites.pdf)
- BIRD (2014). *Tunisie : Surmonter les obstacles à l'inclusion des jeunes*. Washington : Groupe de la Banque mondiale. [www.banquemondiale.org/content/dam/Worldbank/document/MNA/Tunisie/breaking\\_the\\_barriers\\_to\\_youth\\_inclusion\\_fre.pdf](http://www.banquemondiale.org/content/dam/Worldbank/document/MNA/Tunisie/breaking_the_barriers_to_youth_inclusion_fre.pdf)
- BIRD et coll. (2015). *Country partnership framework for the Republic of Tunisia for the period FY2016-2020*. <http://pubdocs.worldbank.org/pubdocs/publicdoc/2015/10/475101446151118489/Revised-CPF-Tunisie-for-Consultations.pdf>
- Le Monde Afrique (2016). *En Tunisie, la contestation sociale s'étend*. 22 janvier 2016. [http://abonnes.lemonde.fr/afrique/article/2016/01/22/en-tunisie-la-contestation-sociale-atteint-la-capitale\\_4851738\\_3212.html](http://abonnes.lemonde.fr/afrique/article/2016/01/22/en-tunisie-la-contestation-sociale-atteint-la-capitale_4851738_3212.html)
- MDICI (Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale) (2015). *Synthèse de la note d'orientation du plan stratégique de développement : 2016-2020*. [www.leaders.com.tn/uploads/FCK\\_files/Presentation\\_Note\\_Orientation\\_%20FR\\_VF.pdf](http://www.leaders.com.tn/uploads/FCK_files/Presentation_Note_Orientation_%20FR_VF.pdf)
- Nawaat (2015). *À quand un projet de loi de décentralisation? (1<sup>re</sup> partie)*. 22 janvier 2015. <http://nawaat.org/portail/2015/01/22/a-quand-un-projet-de-loi-de-d%C3%A9centralisation-1e-partie/>
- Nawaat (2016). *Cartographie de la contestation : le mouvement social continue*. 25 janvier 2016. <https://nawaat.org/portail/2016/01/25/cartographie-de-la-contestation-le-mouvement-social-continue/>
- New York Times (2016). *Tunisie sets nationwide curfew amid growing unrest*. 22 janvier 2016. [www.nytimes.com/2016/01/23/world/middleeast/Tunisie-curfew-ch%C3%B4mage.html?ref=topics&r=0](http://www.nytimes.com/2016/01/23/world/middleeast/Tunisie-curfew-ch%C3%B4mage.html?ref=topics&r=0)
- Romeo, L.G. (2014). *The Territorial Approach to Local Development (TALD)*. Bruxelles : IBF International Consulting. [http://capacity4dev.ec.europa.eu/sites/default/files/file/22/09/2014\\_-\\_1214/2013330793\\_tald\\_paper\\_draft\\_1\\_1.docx](http://capacity4dev.ec.europa.eu/sites/default/files/file/22/09/2014_-_1214/2013330793_tald_paper_draft_1_1.docx)
- Rouine, C. Ben (2015). *La réforme douanière sous ajustement structurel : lutte ou promotion du commerce informel ?* [www.economie-tunisie.org/fr/observatoire/analyseeconomics/r%C3%A9formee-douaniere-commerce-informel-contrebande-ldf2016](http://www.economie-tunisie.org/fr/observatoire/analyseeconomics/r%C3%A9formee-douaniere-commerce-informel-contrebande-ldf2016)

Turki, S.Y. et E. Verdeil (2015). Tunisie : La constitution (du Printemps) ouvre le débat sur la décentralisation. *Local Governments and public goods : Assessing decentralization in the Arab World*, LCPS, 11–45.

Groupe de la Banque mondiale (2014). *The unfinished revolution bringing opportunity, good jobs and greater wealth to all Tunisians*. Washington, DC : Groupe de la Banque mondiale.  
[www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/MNA/Tunisie\\_report/Tunisie\\_report\\_the\\_unfinished\\_revolution\\_eng\\_synthesis.pdf](http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/MNA/Tunisie_report/Tunisie_report_the_unfinished_revolution_eng_synthesis.pdf)

Banque mondiale (2015). *New support for Tunisia to address economic shocks et maintain momentum on key reforms*. Communiqué de presse, 1<sup>er</sup> octobre. Washington : Banque mondiale.  
[www.worldbank.org/en/news/press-release/2015/10/01/new-support-for-Tunisie-to-address-economic-shocks-and-maintain-momentum-on-key-réformes](http://www.worldbank.org/en/news/press-release/2015/10/01/new-support-for-Tunisie-to-address-economic-shocks-and-maintain-momentum-on-key-réformes)

### **ECDPM Notes d'information**

Les *Notes d'information* de l'ECDPM présentent des conclusions et conseils, préparés et diffusés par les collaborateurs de l'ECDPM en réponse à des demandes spécifiques de ses partenaires. Elles visent à élargir la réflexion et le débat sur les grandes questions de politique liées à l'action extérieure de l'UE, en mettant plus particulièrement l'accent sur ses relations avec les pays du Sud.

Cette publication a bénéficié du soutien structurel des partenaires institutionnels de l'ECDPM: Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse et Royaume-Uni.

info@ecdpm.org  
 www.ecdpm.org  
 KvK 41077447

**HEAD OFFICE**  
**SIÈGE**  
 Onze Lieve Vrouweplein 21  
 6211 HE Maastricht  
 The Netherlands Pays Bas  
 Tel +31 (0)43 350 29 00  
 Fax +31 (0)43 350 29 02

**BRUSSELS OFFICE**  
**BUREAU DE BRUXELLES**  
 Rue Archimède 5  
 1000 Brussels Bruxelles  
 Belgium Belgique  
 Tel +32 (0)2 237 43 10  
 Fax +32 (0)2 237 43 19

European Centre for Development  
 Policy Management

**ecdpm**